

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE
D'UNE INSTALLATION DE MOUILLAGE
AU PORT DE

(1) Pour la période du au(inclus)

PROPRIETAIRE DU NAVIRE :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) : Date de naissance. :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'ABSENCE :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

NAVIRE CONCERNE :

Nom : Type :

Longueur :Largeur : Tirant d'eau :

Moteur : Hors-bord Fixe

N° d'immatriculation :

ASSURANCE DU NAVIRE :

N° de police :Compagnie :

Dégâts assurés :

(1) Les demandes de mise à disposition temporaire doivent être formulées et déposées avant le 28 Février au concessionnaire. Sont considérées comme « temporaire », les mises à disposition d'une durée de 1 à 3 mois non renouvelables sur l'année calendaire. Si les dates venaient à changer, vous voudrez bien prévenir à l'avance le service des ports en mairie de Moëlan sur Mer. Sans changement de votre part, les dates mentionnées sur cet imprimé seront celles prises en compte lors de la facturation.

Je soussigné, M. _____ m'engage :

- A respecter les clauses précitées,
- à me conformer au règlement du port,
- à honorer le paiement de la facture qui me sera adressée,
- A libérer l'installation concernée à la fin de la période pour laquelle elle a été mise à disposition,
- à ne pas changer de bateau sans autorisation du gestionnaire.

A _____ le _____

Signature